

Une pétition à la Municipalité de Lausanne

Autor(en): **Bonard, S.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **23 (1935)**

Heft 448

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-261873>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{me} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION

M^{me} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest

Compte de chèques postaux I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE Fr. 5.—

ÉTRANGER 8.—

Le numéro 0.25

Le abonnement partiel du 1^{er} janvier, à partir de juillet, il est
délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

ANNONCES

La ligne ou son espace :

40 centimes

Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partiel du 1^{er} janvier, à partir de juillet, il est
délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

Travaille à toute heure,
payé ou non, veille seulement
à travailler et tu n'échapperas
pas à la récompense ; que ton
travail soit délicat ou rude,
que tu sèmes du blé ou écrives
des poèmes, pourvu que ce soit
un travail honnête, exécuté
avec ta propre approbation, il
obtiendra une récompense ma-
térielle et morale. La récom-
pense d'une chose bien faite,
c'est de l'avoir faite.

EMERSON.

Avant le Congrès d'Istanbul



Cliché Mouvement Féministe

LATIFE BEKIR

Présidente de l'Union des Femmes turques et l'une des
principales organisatrices du Congrès suffragiste
international.

Lire en 2^{me} page :

In Memoriam: M^{me} Elisabeth Bernoulli.
Antoinette QUINCHE, avocate: Causerie juridique.
Le cortège des femmes pour la paix à Aber-
deen.

En 3^{me} et 4^{me} pages :

E. Gb: La démission de Mrs. Corbett Ashby
comme déléguée britannique à la Conférence
du Désarmement.
I. DEBRAN: En voyage: Femmes américaines.
Les Expositions.
Nouvelles de diverses Sociétés.

En feuilleton :

Dr. Else KUHN: Le premier roman féministe
allemand il y a cent ans.
Gané dans la presse.
Que lisons-nous?
Publications reçues.

Le travail féminin et la crise actuelle

La « Commission de Crise », constituée par
l'Alliance nationale de Sociétés féminines sui-
ses et l'Association suisse pour le Suffrage
féminin, pour répondre aux attaques portées
actuellement contre le travail féminin, vient
de mettre à jour dernièrement un précis, sur-
tout destiné à l'orientation de conférencières,
mais qui constitue aussi un document utile
pour toutes celles que préoccupe cette épineuse
et intéressante question. En effet, les diffé-
rents chapitres de ce document, en outre de leur
très grand mérite de ne traiter que de choses
longuement étudiées, d'étayer de chiffres toutes
leurs constatations, ont également celui
de faire justice des accusations de gens à vues
courtes et étroites. De ces gens qui, sans avoir
rien examiné à fond, décident *a priori* que le
travail des femmes est l'une des causes, sinon
la cause essentielle, du chômage et de la crise.
Et on ne le répètera jamais assez haut: ce
n'est pas le travail de la femme qui est cause
de la situation actuelle. Le problème est plus
complexe et moins facile à résoudre que
cela.

I.

Quel est d'abord l'état du travail profes-
sionnel féminin dans notre pays?
M^{me} Gagg-Schwarz, Dr. des sciences écono-

miques, répond à cette question que le travail
féminin représente le tiers de tout le travail
professionnel pendant les cinq dernières an-
nées. En 1888, on comptait déjà que le 33 %
de la main-d'œuvre totale était une main-
d'œuvre féminine; en 1932, c'était le 32 %
seulement. Le travail féminin ne s'est donc
pas développé jusqu'à devenir un danger et
une redoutable concurrence pour celui de
l'homme, comme tant de personnes l'affir-
ment, et cette accusation est absolument injus-
tifiée.

Le nombre des femmes qui travaillent à la
campagne est presque aussi grand que celui
des travailleuses de l'industrie, du commerce
et des métiers. 395.176 femmes sont occu-
pées constamment ou occasionnellement à la
campagne; 417.582 travaillent dans l'indus-
trie. Proportionnellement, en 1929, sur cent
femmes qui travaillent: 45 sont à la campa-
gne; 30, dans l'industrie et les métiers; 11,
dans l'hôtellerie; 10, dans le commerce; 1,
dans les transports; 3 ont d'autres occupa-
tions. D'après la statistique fédérale de 1920,
les femmes occupées dans l'administration, la
justice, les sciences, les arts, représentent à
peine le 4 % des femmes exerçant une pro-
fession.

On remarque par contre que le travail des
femmes, s'il ne marque pas de progrès quan-
titatif, en marque un qualitatif, au cours de
ces dernières années. En 1905, il n'y avait
que 10 femmes propriétaires d'industrie, et il
y en a 16 en 1929; de même pour les chefs
d'exploitation: 6 contre une; dans le haut
personnel de bureau: 17 contre 4, etc.

(La suite en 3^e page.) L. H. P.

Jugement sévère... peut-être juste ?

Notre confrère anglais, *The Vote*, reproduisant
une note parue dans nos colonnes, à l'occasion
du plébiscite de la Sarre, note dans laquelle nous
faisions remarquer que des femmes participaient
tout naturellement à ce vote sur lequel le monde
entier avait les yeux fixés, alors qu'en France
comme chez nous, on nous jugeait trop igno-
rantes, ou trop sentimentales, ou trop influen-
çables, pour choisir un conseiller municipal dans un
village, — notre confrère ajoute ce commentaire
sévère, mais, hélas! peut-être juste:

« Il n'est pas étonnant que nos amies suisses
et françaises ressentent de l'amertume, mais qui
peut les aider, si ce n'est elles-mêmes? N'a-t-on
pas dit que « ce n'est pas le tyran qui fait l'es-
clave, mais l'esclave qui fait le tyran?... »

Une pétition à la Municipalité de Lausanne

A Lausanne vient de circuler une pétition de-
mandant au Conseil communal d'exclure les gens
de maison et les domestiques du règlement sur
la protection ouvrière que la Municipalité vient
de reviser. Non pas du tout que les maîtresses de
maison, du moins celles qui réfléchissent, soient
opposés à une réglementation du travail domes-
tique, mais elles voudraient un règlement plus
souple, tenant mieux compte des conditions du
travail et de la situation des domestiques, des
mineures surtout.

Le nouveau règlement est vivement critiqué;
il ignore que le travail domestique comporte des
heures de travail effectif et de présence; en
fixant la journée de travail de 7 à 19 heures,
par exemple, il met dans l'embarras les enfants
se rendant tôt à l'école, et le maître de maison
rentrant tard le soir; il jette à la rue, à la lettre,
les petites bonnes, en prévoyant un repos de
vingt-quatre heures, pendant lequel la domestique
fera ce que bon lui semble et ira où cela lui plaît,
sans avoir de compte à rendre. Cette disposition
surtout indigné les femmes conscientes de leurs
responsabilités, de leurs devoirs vis-à-vis de leurs
jeunes bonnes, très souvent des mineures. Quelle
confiance pourrait avoir les parents de Suisse
allemande envoyant leur « Maedeli » à Lausanne,
s'ils savent qu'elle aura le droit de réclamer

chaque semaine 24 heures de liberté sans avoir
à en rendre compte?

Les prescriptions relatives aux vacances sont
également critiquées, car, pratiquement, elles de-
mandent moins que ce qui est généralement ac-
cordé, et ne tiennent pas compte des vacances pas-
sées avec la famille, qui sont aussi des vacances
pour la domestique.

Le règlement abaisse de 20 à 19 ans l'âge
auquel une sommière pourra servir dans un éta-
blissement public. On se demande pourquoi? Il
prévoit en outre toute une série de mesures tra-
cassières, délation, dénonciation, inspection, amen-
des, qui sont parfaitement déplaissantes.

Ce règlement légiférant dans un domaine strictement
féminin est une nouvelle illustration des
erreurs que peut commettre un Conseil mascu-
lin. Il apporte, oh! bien involontairement, un
appui solide à nos revendications, parle en fa-
veur de la participation des femmes aux affaires
publiques. Car, pour l'élaborer, le conseiller mu-
nicipal responsable n'a consulté ni les maîtresses
de maison, ni les domestiques, ni les associations
féminines s'occupant du service domestique, ni le
Secrétariat de Saint-Gall qui prépare, on le sait,
un contrat-type qui rendra de grands services aux
maîtresses de maison, contentes de connaître exac-
tement leurs obligations.

S. BONARD.

Questions d'éducation

Les *Bulletins du Bureau International d'Édu-
cation*, Nos 28, 29 et 30, contiennent, comme
toujours, une riche moisson de nouvelles pédago-
giques. On nous y signale la parution d'un fasci-
cule de 88 pages sur la situation de la femme
mariée dans l'enseignement. Nous y apprenons à
connaître la prison-école de Hoogstraten en Bel-
gique, établissement qui fonctionne depuis douze
ans, et où les jeunes délinquants, par des stages
successifs dans quatre pavillons, sont amenés au
self-government et préparés à la liberté. On
nous recommande d'encourager ces pensionnaires
en nous abonnant à leur revue: *Chaines brisées*.

Un peu partout nous voyons se préciser la ten-
dence aux économies, ce qui inquiète spécialement
les Sociétés féminines.

Partout on voue une attention accrue à l'édu-
cation physique. Plusieurs pays, telle la France,
adoptent une nouvelle législation scolaire, intro-
duisant un enseignement de culture physique et
demandant aux maîtres et maîtresses une prépara-
tion spéciale longue et complète.

La crise économique a ses répercussions dans
les institutions d'orientation professionnelle. La

1 44, rue des Maraichers, Genève.

Le vote des femmes en France

Obstruction et sabotage

Comme le craignait un précédent article du
Mouvement, le geste de la Chambre française
votant à la majorité de 229 voix le projet de
loi Bracke reconnaissant aux femmes les droits
politiques complets n'a pas eu de lendemain.
Et soit à la Commission du suffrage universel
chargée d'examiner les amendements proposés
à ce projet, soit au sein même du parti
socialiste, auquel appartient M. Bracke, l'on
s'est appliqué à détruire soigneusement et peu
à peu ce qui avait édifié par le vote du 1^{er}
mars dernier.

Au parti socialiste d'abord, où, comme l'a
vertement relevé M^{me} Maria Vêrone dans
l'Œuvre, certains chefs se sont conduits comme
de véritables pantins (le mot est de la fou-
gueuse avocate), et après avoir claironné à la
Chambre que leur parti est et a toujours été
partisan du vote des femmes, ont manifesté deux
jours plus tard, en Assemblée de militants,
des sentiments exactement contraires, émet-
tant la crainte que « les femmes, en allant
voter au sortir de la messe, n'amènent au pou-
voir le fascisme par des voies légales ». Et l'on
voudrait que la question du vote des femmes
soit encore soumise à la décision du Comité
Central du parti, alors que, comme le relève
et justement M^{me} Vêrone, ce projet Bracke
n'appartient plus au parti, n'appartient plus à
une Commission, n'appartient même plus à
la Chambre, puisqu'il a été définitivement
voté.

Où. Mais à la Commission du Suffrage
universel de la Chambre, l'on n'en juge pas
ainsi, et après avoir reculé les séances, faute
du quorum nécessaire, l'on étudie, discute, et
parfois même vote les plus curieuses propo-
sitions à joindre au vote des femmes: vote
des marins, vote des absents, vote des officiers,
vote obligatoire... Voici M. Emile Borel, qui,
par un amendement en 10 articles (heureuse-
ment repoussés) voudrait imposer aux élec-
teurs masculins l'obligation de voter pour des
hommes, et aux électrices celle de voter pour
des femmes! Et voici que réapparaît, avec
M. Duval-Arnould, le fameux vote familial,
qui fit couler tant d'encre, il y a quelques

années, et qui mélange (sciemment ou in-
consciemment?) deux questions qui n'ont rien
à faire ensemble: celle du suffrage univer-
sel, par individu, la femme étant un indi-
vidu autant que l'homme; et celle du vote
plurial, plusieurs votes étant accordés au chef
de famille, en raison du nombre de ses en-
fants. Manœuvre pour torpiller la loi Bracke,
dit M^{me} Vêrone. Confusion inopportune, dit le
Congrès de l'Union française pour le Suff-
rage, qui, réuni à Paris le 9 mars, sous la
présidence de M^{me} Brunschvicg, a voté une
résolution protestant contre ce dangereux mé-
lange, qui risque de faire échouer l'une aussi
bien que l'autre des réformes proposées. Inuti-
le. Car le 13 mars, la Commission a voté,
par 13 voix contre 3 (dont celle de M.
Bracke), un amendement bizarre stipulant que

l'électeur ou l'électrice chef de famille a
droit à ce titre à un suffrage supplémen-
taire s'il a 3 enfants mineurs de 21 ans.

Et, ce point réglé, la Commission du
suffrage universel a tranquillement décidé
d'examiner encore, dans ses prochaines séan-
ces, le vote des marins, le vote par corres-
pondance, le vote obligatoire..., si bien que
l'on se demande à quelles calendes est encore
renvoyé le règlement définitif de la question
du vote des femmes?...

...Mais lasses de cette obstruction et de ce
sabotage parlementaires, les suffragistes fran-
çaises portent ailleurs qu'après des députés
leurs efforts. Et par les soins de M^{me} Louise
Weiss, l'énergique initiatrice de la *Femme
nouvelle*, une « croisade féministe » s'organise
en province. Le Poitou, région où les sénate-
urs se sont toujours montrés le plus hos-
tiles à notre revendication, a été choisi en
première ligne. On trouvera à notre revue de
la presse quelques extraits de journaux fran-
çais qui feront voir l'écho rencontré par cette
« croisade ». Comme nous, nos amies fran-
çaises sont donc amenées maintenant à agir
surtout sur l'opinion publique: souhaitons-leur
de tout cœur de la trouver moins timorée et
moins incroyablement routinière que chez
nous. Chez les femmes surtout.

E. Gb.

Voici le texte du télégramme que le Comité
Central de l'Association suisse pour le Suffrage
a adressé, à l'issue de sa séance du 10 mars, à
M^{me} Brunschvicg et Vêrone:

Comité Central Association suisse Suffrag-
féminin réuni aujourd'hui vous adresse félici-
tation pour succès remporté à la Chambre.
pour intense campagne de propagande qui
l'a précédé, et ses vœux très chaleureux pour
aboutissement complet et prochain vote des
femmes en France.

1 On peut se procurer ce document ronéo-
graphié auprès de l'Office suisse des Professions fé-
minines, Schanzengraben, 29, Zurich. Les divers
chapitres, qui seront analysés dans nos colonnes,
sont dus à M^{me} et M^{les} Gagg-Schwarz, Emilie
Gourd, Alice Pestalozzi, M. Banninger, E. Balsig-
ger Tobler, et Agnes Jucker. Sauf celui de M^{me}
Gourd, tous sont rédigés en allemand.